

Date : 26/09/10

Ales. Une société parisienne veut tirer profit du soleil cévenol



F.G.

Que faire d'une ancienne décharge ? Rien n'y pousse, il faut contrôler le site durant plusieurs décennies après traitement. Parmi les rares possibilités d'en tirer profit, on peut y installer une centrale photovoltaïque. C'est, normalement, ce qui devrait se faire sur l'ancienne décharge réhabilitée de Bordezac.

« Les études sont faites, on est en phase finale administrative », explique David Guinard, le directeur de **Photosol**, entreprise parisienne porteuse du projet auprès de la communauté de communes Cévennes actives, il y a deux ans. Il espère le permis de construire prochainement, ainsi que le lancement de l'enquête publique. Avec l'espoir de commencer les travaux au printemps 2011.

« On s'occupe du montage financier, on exploite et on revend l'électricité durant vingt ans », précise David Guinard. Sachant que la société **Photosol** verse un loyer et une taxe professionnelle nouvelle version, pour un montant total d'environ 150 000 € par an à l'intercommunalité.

2 à 3 emplois équivalent temps plein seront créés pour l'entretien et la maintenance des 3 à 4 ha de panneaux installés, d'une puissance de 7 MW, capables de fournir 8 000 MWh par an, soit l'approvisionnement électrique des quelque 6 000 habitants de Cévennes actives.

Seul souci pour **Photosol** , « cette loi qui change tous les six mois ». David Guinard fait part de son amertume : « On a un vrai enjeu d'aménagement du territoire qui est bafoué par les changements incessants de politique » , et il dénonce « cette instabilité dans la réglementation. » L'entreprise n'est pas la seule, les élus aussi !
F.G